

Pour que tous aient La Vie,
La Vie en Abondance

Jn 10,10



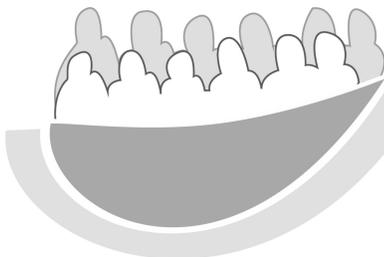
2011 à 2013

- 1 Lancement du synode : décembre 2011
- 2 Consultation par les équipes synodales de février à juin 2012
- 3 Ouverture du synode le 22 septembre 2012
- 4 Sessions de l'assemblée du 10 novembre 2012 au 12 octobre 2013
- 5 Clôture du synode le 30 novembre 2013

Le Cahier des **Décrets**

synodaux

de notre Évêque Mgr Guy **Harpigny**



Décrets du synode diocésain de Tournai

À nos lecteurs

Les présents décrets synodaux sont promulgués le 30 novembre 2013 en la Collégiale Sainte-Waudru à Mons au cours de la célébration de clôture du synode diocésain de Tournai (2011-2013). Vous pouvez en retrouver les étapes ainsi que l'ensemble des écrits sur le site : www.synode-tournai.be

Table des matières

Note préliminaire	III
Chapitre I : Pour former le peuple de Dieu en Hainaut : vers 49 paroisses	VII
Chapitre II : Les conseils	XIII
Chapitre III : Les personnes	XX
Chapitre IV : Les lieux	XXXI

Impression

Imprimerie Dumortier - Tournai

Éditeur responsable

Olivier Fröhlich

Administration

Place de l'Évêché 1

7500 Tournai

redaction@evechetournai.be

abonnements@evechetournai.be

www.diocese-tournai.be

Prix du cahier :

2 €

Pour aider le synode
vous pouvez virer au compte

BE37 7320 1283 0828

Évêché de Tournai

Décrets du synode diocésain de Tournai



NOTE PRÉLIMINAIRE

Puisque Dieu notre Sauveur « veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la pleine connaissance de la vérité » (2 Timothée 2, 4), en quoi consiste la mission des chrétiens dans la société actuelle ? En effet, si, depuis des décennies, nous avons été habitués à manifester les valeurs évangéliques dans un monde multiconvictionnel, aujourd'hui, nous nous demandons parfois si nous servons encore à quelque chose. Le fait que l'Église catholique semble ne plus avoir la même influence, la même autorité qu'au moment du Concile Vatican II (1962-1965) pousse certains d'entre nous à s'interroger sur la nature et la mission de l'Église, sur le témoignage du Christ auprès de nos contemporains.

Pour éclairer cette question, le Concile Vatican II demeure étonnamment d'actualité. Dans la constitution dogmatique sur l'Église nous trouvons : « Le Christ est la lumière des peuples : réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes créatures la bonne nouvelle de l'Évangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église (Marc 16, 15). L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, elle se propose de préciser davantage, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l'enseignement des précédents conciles, sa propre nature et sa mission universelle. A ce devoir qui est celui de l'Église, les conditions présentes ajoutent une nouvelle urgence : il faut que tous les hommes, désormais plus étroitement unis entre eux par les liens sociaux, techniques, culturels, réalisent également leur pleine unité dans le Christ » (Lumen Gentium, 1).

En convoquant le synode diocésain de Tournai, j'ai proposé que nous nous mettions à l'écoute de l'Esprit Saint afin de discerner, dans la province de Hainaut, comment l'Église est, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité du genre humain.

Décrets du synode diocésain de Tournai

Il ne s'agissait pas d'aborder toutes les questions qui se posent dans la pastorale, le témoignage du Christ. Il ne s'agissait pas de faire un exposé sur les causes qui entraînent certains d'entre nous à chercher à tout prix des communautés chaleureuses, dans une sorte de repli sur nous-mêmes, entre chrétiens. Il ne s'agissait pas non plus de partir à la pêche à la ligne pour accrocher quelques jeunes, quelques familles dans nos assemblées. Non. Il s'agit de discerner comment, comme chrétiens, comme communautés ecclésiales, nous sommes, dans le Christ, « sacrement », signe et moyen, dans l'annonce du Christ et de son Évangile ; dans la célébration du Seigneur, de sa Pâque en particulier ; dans le service de tous, des pauvres et des blessés de l'existence, qu'ils soient catholiques ou pas.

Quatre questions ont été posées afin de nous aider à préciser le discernement : la sacramentalité de l'Église ; les lieux où l'Église est clairement manifestée ; l'appel aux ministères et à la vie consacrée ; l'initiation chrétienne des jeunes et des adultes, ainsi que la vie de famille.

Tout au long du discernement, deux axes ont été rappelés avec force. D'abord la prière à l'Esprit Saint. Sans la prière, nos réflexions deviennent vite des objectifs et des projets à vue uniquement humaine. Or, un synode diocésain est d'abord une célébration, une écoute de ce que l'Esprit dit à l'Église. Ensuite, second axe, le témoignage du Christ, l'évangélisation, le fait de quitter nos habitudes pour aller à la rencontre de ceux qui, comme le dit souvent le pape François, vivent dans les périphéries. C'est ici que, très régulièrement, nous avons parlé des catéchumènes, des jeunes, des familles. Aller vers eux c'est aussi accueillir ceux qui demandent à devenir chrétiens.

Les célébrations de lancement du synode diocésain, le travail des équipes synodales, la prière de beaucoup de communautés religieuses, de personnes qui traversent une épreuve, de groupes très divers m'ont persuadé que l'Esprit Saint était à l'œuvre. Combien de personnes ne m'ont pas dit, durant les six premiers mois de 2012, leur joie de participer à une ou à plusieurs équipes synodales.

La célébration d'ouverture du synode diocésain, en la Cathédrale de Tournai, le 22 septembre 2012 ainsi que les cinq sessions de prière et de travail de discernement ont été un vibrant témoignage à l'œuvre de Dieu dans le diocèse.

Décrets du synode diocésain de Tournai

Les motions (orientations) et actions ont été votées en plusieurs journées. Elles m'ont été confiées le 12 octobre 2013. En un mois, elles ont été coulées en décrets. Ceux-ci sont promulgués ce 30 novembre 2013, en la Collégiale Sainte-Waudru à Mons.

Comment lire ces décrets ? D'abord ne pas y chercher toute la mission pastorale de l'Église dans la province de Hainaut. Le synode diocésain n'a pas abordé tous les aspects de la pastorale ou du témoignage du Christ. Ensuite, ne pas y chercher des programmes d'évangélisation dans tous les secteurs de la pastorale ou du témoignage du Christ. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail, avec des experts, est appelé à étudier la communication. C'est la raison pour laquelle deux mini-synodes, en quelque sorte, vont être mis sur pied : un pour les jeunes ; un pour les familles.

En revanche, les décrets donnent des repères pour devenir en quelque sorte « sacrement » de l'union avec Dieu et de l'unité du genre humain.

Le synode diocésain a fait beaucoup de propositions pour vivre de l'Évangile dans des communautés. Le chapitre Ier des décrets donne des directives pour former le peuple de Dieu en Hainaut. Il ouvre des chemins pour une renaissance.

Le synode diocésain a fait beaucoup de propositions sur des clarifications nécessaires pour exercer des responsabilités dans le témoignage du Christ et dans la pastorale. Il a demandé que la manière de faire Eglise, de discerner l'œuvre de Dieu, qui a été expérimentée depuis longtemps dans le diocèse et particulièrement durant la célébration du synode, soit poursuivie à tous les niveaux. Le chapitre II des décrets prend des décisions en ces domaines.

Le synode diocésain a insisté sur la diversité des membres du peuple de Dieu et, en même temps, sur l'importance de la liturgie, de la prière pour recevoir la vie, la vie en abondance, afin de partager cette vie avec tous, qu'ils soient membres de l'Église ou pas. Le chapitre III des décrets donne des indications à propos des personnes.

Le synode diocésain a fait des suggestions sur les lieux, les lieux où les chrétiens font assemblée ; les lieux-source ; des lieux d'initiation à la prière. Le chapitre IV des décrets fait des propositions en ce sens.

Décrets du synode diocésain de Tournai

Les décrets synodaux donnent des points de repère, encouragent ceux et celles qui sont engagés dans le témoignage du Christ et la vie pastorale. Les décrets ne sont pas applicables en quelques mois. Pour certains d'entre eux, il ne faudra pas beaucoup de temps pour voir leur effet. Pour d'autres, il faudra du temps non seulement pour les recevoir, mais surtout pour vérifier s'ils sont bien adaptés aux situations locales. C'est pourquoi, si le synode diocésain est bien clôturé ce 30 novembre 2013, la promulgation des décrets ouvre une nouvelle étape dans le diocèse, une sorte de nouveau commencement. Pour vivre cette étape, nous demeurons dans l'action de grâce et nous continuons à implorer le Seigneur afin que nous puissions vivre comme une nouvelle Pentecôte : accueillir l'Esprit Saint pour témoigner du Christ, dans son mystère de Pâques, à toutes les nations qui sont dans la province de Hainaut.

Mons, Collégiale Sainte-Waudru,

30 novembre 2013

+ Guy,
Evêque de Tournai

+ Guy Harpigny,
Evêque de Tournai



Par ordonnance,
Maryse Harvengt
Chancelier

Chapitre I



POUR FORMER LE PEUPLE DE DIEU EN HAINAUT : VERS 49 PAROISSES

► Des unités pastorales, pour une renaissance

1 Pour exercer la mission de l'Église à l'égard de tous les habitants du Hainaut, notre diocèse s'est engagé depuis longtemps à travailler en « unités pastorales ». C'est ainsi que les 576 paroisses actuelles de notre diocèse sont aujourd'hui regroupées en 49 unités pastorales. Dès le départ, ce regroupement a été voulu comme une démarche de « renaissance » et pas d'abord de restructuration de type administratif. Il s'agissait de prendre la mesure des évolutions profondes de la réalité de nos villages et quartiers, et de discerner la manière crédible et cohérente d'annoncer le Christ à nos contemporains. Dans un contexte où les catholiques sont moins nombreux qu'avant, la vie en unité pastorale a évolué de plus en plus vers un partage de vie et de ressources entre paroisses, de même que vers une collaboration toujours plus étroite entre ministres ordonnés et laïcs. C'est ainsi que le soin global d'une unité pastorale est confié à une équipe d'animation pastorale (EAP), qui participe à la responsabilité du prêtre responsable de l'unité pastorale.

► La paroisse selon Vatican II

2 Selon le concile Vatican II, ce qu'on appelle « paroisse » n'est pas une notion administrative, mais une communauté de fidèles du Christ, reliée structurellement au diocèse et à son évêque par le ministère du prêtre qui en est le curé, communauté qui manifeste suffisamment la diversité du Peuple de Dieu et est capable d'être signe efficace du Christ, offrant à la population d'un territoire donné tout ce qu'il faut pour devenir chrétien :

- la Parole de Dieu et les sacrements - à commencer par ceux de l'initiation chrétienne ;
- une « famille » locale de baptisés avec qui l'on peut prier et au sein de laquelle on peut partager les joies et les peines de l'existence ;
- une présence significative dans la vie sociale locale, notamment par une présence active auprès des personnes les plus fragilisées.

L'évolution des paroisses dans notre diocèse

Cette mission dévolue à la « paroisse », c'est aujourd'hui à l'échelle d'une unité pastorale que nous sommes vraiment capables de l'exercer en Hainaut. Dès lors, rejoignant la volonté de l'assemblée synodale d'avancer plus résolument dans la voie des unités pastorales, il devient logique d'appeler « paroisse » (au singulier) ce que nous désignons par unité pastorale. Cette logique conduit à situer autrement les 576 paroisses que compte aujourd'hui notre diocèse : non plus comme 576 « communautés » signifiantes et capables d'exercer de façon autarcique leur mission spécifique – la grande majorité des paroisses actuelles ne sont plus, depuis longtemps, de telles communautés-, mais comme des « membres » différents et actifs d'une même et unique communauté locale plus large et signifiante, formant à l'échelon local et en lien avec le diocèse, le « Corps du Christ ».

Après avoir refondé, lors de la création des unités pastorales, le sens profond de la mission de l'Église locale comprise comme fidélité à « *écouter l'enseignement des Apôtres, à vivre en communion fraternelle, à rompre le pain et à participer aux prières* » (cf. Actes 2, 42), nous avons à prendre la mesure que nos paroisses actuelles ont à vivre l'appel que l'apôtre Paul lançait à chaque disciple du Christ : « *notre corps forme un tout, et pourtant nous avons plusieurs membres, qui n'ont pas tous la même fonction ; de même, dans le Christ, tous, tant que nous sommes, nous formons un seul corps ; tous et chacun, nous sommes membres les uns des autres (...)* Que votre amour soit sans hypocrisie. Fuyez le mal avec horreur, attachez-vous au bien. Soyez unis les uns aux autres par l'affection fraternelle, rivalisez de respect les uns pour les autres. Ne brisez pas l'élan de votre générosité, mais laissez jaillir l'Esprit ; soyez les serviteurs du Seigneur » (Romains 12, 4-5.9-11).

Le souci de proximité et la communauté paroissiale

3

Les catholiques du diocèse de Tournai sont dès lors invités à renoncer définitivement à un modèle de paroisse qui collait à un quartier ou un village. Ce modèle a porté des fruits immenses durant des siècles, mais ne correspond plus à la vie de nos contemporains ni à notre organisation sociale. La grande force de ce modèle désormais révolu était la proximité. La proximité est une valeur profondément évangélique ; elle est dès lors à cultiver, ou plutôt à réinventer dans le sens de la mission de l'Église pour aujourd'hui : non plus comme du service à domicile de tout ce que requiert la mission

Décrets du synode diocésain de Tournai

d'une paroisse, mais comme la possibilité de vivre avec bonheur, à l'ombre de son clocher, l'une ou l'autre dimension de la vie avec le Christ, en articulation étroite avec une communauté plus large au sein de laquelle toute l'amplitude de la vie avec le Christ est proposée et vécue. Il y a là, pour nos 576 paroisses actuelles, un appel fort à renoncer à la nostalgie du « tout chez soi » ou d'une autonomie locale ; il s'agit même de renoncer à considérer les échanges avec d'autres paroisses comme un « mal nécessaire », tant que nous traversons une crise. Soyons lucides : nous ne reviendrons pas à un régime de « chrétienté » où vie sociale, civile et chrétienne se confondaient dans bien des domaines. L'enjeu du rayonnement des unités pastorales ou « paroisses » nouvelles sera d'articuler une capacité de proximité - partielle et vivante - dans les quartiers ou villages, à une vie d'Église qui se déploie plus largement.

► Orientations à venir

4 **Le diocèse de Tournai sera structuré territorialement en 49 paroisses nouvelles, d'ici 5 ans.** Chaque paroisse sera confiée à la responsabilité pastorale d'un « curé » exerçant sa mission au sein d'une équipe d'animation pastorale.

En cas de pénurie de prêtres aptes à assumer la responsabilité de curé, la responsabilité quotidienne de la charge pastorale pourra être confiée à un diacre ou un laïc (homme ou femme), un prêtre étant toutefois modérateur de la charge pastorale, selon le canon 517§2, toujours au sein d'une équipe d'animation pastorale.

5 **Les communautés paroissiales actuelles porteront le nom de « clocher ».** Les clochers seront comme les cellules vivantes du corps qu'est la paroisse. L'EAP veillera à y favoriser au maximum le déploiement des ressources locales, pourvu que cela se fasse en vue du bien de tous et au service de la mission propre à la paroisse. Les contours de la mission spécifique à chaque clocher composant la paroisse seront définis et évalués tous les 3 ans, dans un dialogue avec les personnes disposées à rendre service dans chaque clocher, le conseil pastoral paroissial et l'équipe d'animation pastorale.

Décrets du synode diocésain de Tournai

6 **Le soin global de la mission de la paroisse est porté par l'équipe d'animation pastorale (EAP), composée du curé et d'autres baptisés assumant des responsabilités diverses et importantes au sein de la paroisse.** A l'invitation du synode, on veillera à ce que sa composition reflète un équilibre entre hommes et femmes. L'EAP est envoyée en mission comme équipe, par l'évêque, pour un mandat de 3 ans.

7 **Chaque paroisse aura un conseil pastoral unique,** organe privilégié d'échange et de discernement avec l'équipe d'animation pastorale, à propos de la mise en œuvre de la mission de l'Église pour la population habitant le territoire de la paroisse. Ce conseil pastoral sera composé de représentants de la paroisse, et aussi de personnes portant des responsabilités pastorales dans des secteurs de la mission de l'Église exercés sur le territoire de la paroisse sans pour autant dépendre forcément de la vie paroissiale comme telle (enseignement, organisations exerçant une attention aux plus pauvres, soins de santé, mouvements de jeunesse,...).

8 **Chaque clocher sera placé sous la coordination d'une personne-relais,** baptisée et confirmée, assumant un mandat de 3 ans, renouvelable, reçu de l'évêque. Cette mission inclura un devoir de formation et d'évaluation, ainsi qu'une participation au conseil pastoral.

9 **Chaque paroisse aura une équipe liturgique** sous la responsabilité directe du curé ; **une équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse** dont le responsable recevra de l'évêque un mandat de 3 ans ; **une équipe de la diaconie** dont le responsable recevra de l'évêque un mandat de 3 ans. Ces équipes auront pour tâche de stimuler la qualité des aspects de la mission de l'Église dont elles s'occupent ; pour ce faire, elles veilleront à se former et à évaluer régulièrement leur mission.

10 **Chaque paroisse veillera à entretenir avec les écoles catholiques, notamment fondamentales, et avec les maîtres de religion catholique de l'enseignement officiel, des liens d'estime mutuelle et de franche collaboration pour des initiatives et projets concrets.** Dans ce but, la brochure « Écoles fondamentales et paroisses » de 2006 sera revisitée et actualisée par un groupe de travail mixte (paroissial et scolaire) ; ce groupe proposera des grandes orientations et des actions concrètes, qui seront portées en commun avec l'EAP.

Décrets du synode diocésain de Tournai

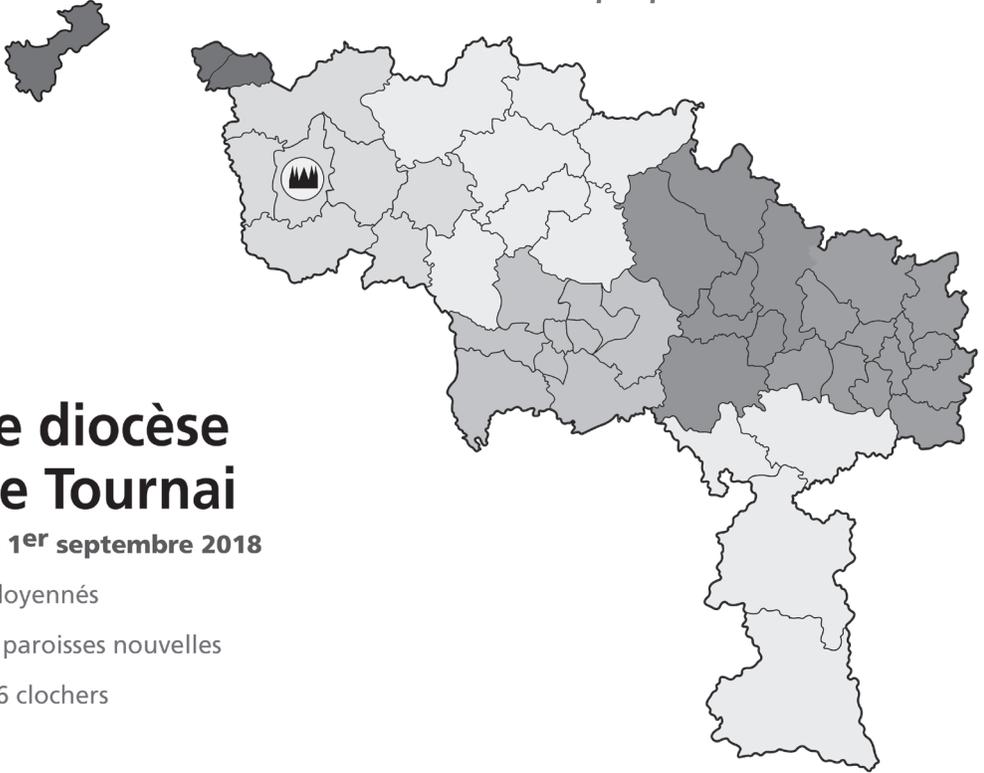
- 11** Chaque paroisse développera un « centre pastoral » qui sera une « maison » favorisant l'accueil, la convivialité, la formation et le ressourcement. Ce centre pastoral accueillera en outre un secrétariat efficace de la paroisse. Il veillera à rendre visibles les aspects de la mission de l'Eglise qui ne pourraient se déployer en ses murs, en renvoyant -par une information adéquate- aux autres lieux de la paroisse où ces aspects de la mission sont mis en œuvre.
- 12** Pour assurer sa vie matérielle, au plan financier et immobilier, chaque paroisse aura une seule asbl paroissiale. Les fabriques d'église se concerteront au sein d'un « groupement fabriques d'église » par commune, dans le respect de la législation civile qui les régit. Le SAGEP continuera d'exercer, au nom de l'évêque, la vigilance et l'accompagnement requis dans ces domaines.
- 13** Les doyennés actuels seront dissous et les 7 régions pastorales actuelles deviendront 7 doyennés, à la date du 1^{er} septembre 2018. Les 7 doyens auront pour mission de garder un lien permanent entre les paroisses et l'évêque, d'offrir des formations et des occasions de ressourcement pour les personnes engagées en paroisse, de stimuler l'un ou l'autre événement destiné à tous, d'exercer une vigilance sur l'exercice de la mission de l'Eglise dans les paroisses et de porter une attention fraternelle particulière aux prêtres habitant le doyenné.
- 14** Les curés responsables des unités pastorales ou paroisses nouvelles continueront à porter leur titre actuel de « doyen » ou « vice-doyen » jusqu'au 31 août 2018. Il en sera de même à propos des actuels « doyens principaux ». A partir du 1^{er} septembre 2018, les premiers s'appelleront simplement « curé » et les seconds « doyen ».
- 15** L'équipe diocésaine d'accompagnement pastoral (EDAP) sera étoffée. Elle aura pour mission d'aider les unités pastorales à devenir des paroisses, et d'accompagner celles-ci.
- 16** Le processus permettant à chaque unité pastorale d'évoluer vers une paroisse sera élaboré par l'EDAP, le Conseil épiscopal et les doyens principaux. Ce processus sera conçu de façon à durer un an, un peu sous le modèle d'une année « renaissance ». Cette année inclura une visite pastorale de l'évêque. Le processus devra pouvoir démarrer en septembre 2014, selon un calendrier établi par l'EDAP et les EAP de chaque unité pastorale, et s'étalant sur les 5 années à venir.



Décrets du synode diocésain de Tournai



Pour former le peuple de Dieu en Hainaut



Le diocèse de Tournai

au 1^{er} septembre 2018

7 doyennés

49 paroisses nouvelles

576 clochers

Synode
diocésain de Tournai

Chapitre II



LES CONSEILS

► 1 . La gouvernance

17

Au cours du synode, des attentes quant à la nécessité d'une bonne gouvernance, à tous les niveaux de la vie diocésaine, ont été soulignées. Nous avons encore à faire de grands pas dans la gestion harmonieuse de nos équipes et de nos conseils et dans l'exercice de la responsabilité. Il en va aussi d'un signe à donner à la société.

Des formations seront mises en œuvre qui initient à la bonne gouvernance les acteurs pastoraux et qui aident à bien évaluer le travail pastoral et l'exercice de la responsabilité.

L'assemblée synodale a aussi souligné que, dans la gouvernance, les femmes ne sont pas encore suffisamment reconnues. Aussi, dans le but d'arriver à une parité hommes/femmes, **des femmes seront appelées à tous les niveaux de gouvernance** : le conseil épiscopal, les conseils diocésains, les groupes de travail pastoral, les services pastoraux.

► 2. Vers des conseils renouvelés

18

L'assemblée synodale a souligné à de nombreuses reprises combien la dynamique synodale était importante dans un diocèse. Elle marque depuis longtemps l'Église en Hainaut. Le synode que nous avons célébré est à la fois une première en Belgique et un prolongement logique dans la vie diocésaine.

Cette dynamique vécue dans les équipes synodales puis lors des sessions de l'assemblée a été celle du discernement vécu dans la prière, pour entendre « ce que l'Esprit dit aux Églises » (Apocalypse 2,11). Elle est déjà une richesse et mérite d'être prolongée, à tous les niveaux, depuis le diocèse jusqu'aux paroisses.

Au niveau diocésain, deux conseils prévus par le droit canon sont importants pour aider l'évêque et ses collaborateurs dans le gouvernement du diocèse : le conseil presbytéral et le conseil pastoral diocésain. Ces deux conseils doivent bien assurer leur mission, dans la perspective synodale, pour aider les responsables à poser des choix féconds et réalistes, au service de l'annonce de l'Évangile dans le Hainaut. Il serait utile que le travail de ces deux conseils soit mieux articulé.

Décrets du synode diocésain de Tournai

Le conseil presbytéral

19

Le conseil presbytéral est une assemblée de prêtres qui entoure l'évêque pour le conseiller, qui est « comme le sénat de l'Évêque » (canon 495). Ces prêtres sont pour la majorité élus par leurs confrères. Ce conseil est un lieu important de dialogue tant en ce qui concerne la vie et le ministère des prêtres que la vie du diocèse et ses options pastorales. Il importe que ce conseil soit représentatif du presbyterium, dans sa diversité, et de ses préoccupations. L'actuel conseil, élu pour 5 ans, arrive au terme de son mandat en juin 2014.

Le prochain conseil veillera à vérifier s'il continue à s'adapter à l'évolution du presbyterium diocésain, tel qu'il se compose aujourd'hui, et à répondre à sa mission, de manière féconde et efficace, tant dans les sujets abordés que dans la manière de les réfléchir et les travailler.

Le conseil pastoral diocésain

20

Dans le diocèse de Tournai, le conseil pastoral diocésain (canon 511) a connu des formes diverses. Depuis 1998, le conseil pastoral a pris la forme d'une assemblée diocésaine, large et représentative, mais parfois difficile à rassembler. Cette assemblée a donné des lignes de travail pour le diocèse, mais n'a pas toujours fonctionné comme conseil de l'évêque.

Il est aujourd'hui nécessaire de retrouver un lieu où les baptisés, en tenant compte particulièrement des laïcs, puissent conseiller l'évêque régulièrement dans les choix pastoraux, au service de l'annonce de l'Évangile dans le Hainaut. Ce conseil, élu pour trois ans, se rencontrera au minimum deux fois sur l'année.

Ce conseil sera composé de baptisés « compte tenu des diverses régions du diocèse, des conditions sociales et professionnelles et de la participation qu'individuellement ils ont à l'apostolat » (canon 512 § 2). Les laïcs y prendront donc une place déterminante. **Tant dans les membres du conseil que dans ceux qui l'animeront, la parité hommes-femmes sera respectée.**

Ce conseil accompagnera la mise en œuvre des décrets synodaux et fera des suggestions sur les dimensions de la vie de notre Église diocésaine qui n'ont pas pu être abordées au cours du synode. Il sera porté par le souci de l'annonce de l'Évangile qui doit animer notre Église, bien plus que par une attention à seulement « bien gérer » la vie pastorale avec ses joies et ses difficultés.

Décrets du synode diocésain de Tournai

Comme peuvent l'être les EAP pour les actuelles unités pastorales, ce conseil sera veilleur et éveilleur pour les chrétiens du diocèse. Le vicaire général préparera de **nouveaux statuts**, concernant notamment les modalités d'élection et de réunion, d'un conseil pastoral diocésain renouvelé, qui puisse à la fois offrir une large représentativité des réalités diocésaines et un espace de réflexion et de travail efficace. **Il veillera aussi à proposer des modalités concrètes pour une bonne articulation du travail entre les deux conseils, presbytéral et pastoral.**

3. Vers une prise en charge renouvelée de grands secteurs pastoraux

21

Le synode diocésain a bien souligné l'importance de certaines questions pastorales. Certaines, comme la question des familles, étaient en lien direct avec les questions posées en préparation du synode. D'autres, comme la communication ou l'attention aux jeunes, ont surgi des réflexions des équipes synodales.

Ces trois thématiques – familles, jeunesse, communication – ont été particulièrement soulignées par l'assemblée synodale comme de grandes préoccupations que l'évêque et le diocèse devaient prendre à bras le corps. L'évêque rejoint profondément ces aspirations de l'assemblée.

Des démarches spécifiques, adaptées à chacune de ces réalités, seront mises en œuvre pour donner une nouvelle impulsion à ces grands enjeux pastoraux.

Groupe de travail sur la communication

22

La question de la communication est une préoccupation constante de nombreuses instances pastorales, tant dans les unités pastorales que dans les services pastoraux diocésains.

Elle comprend différents niveaux, et pour chacun il est nécessaire de bien en **redéfinir les objectifs fondamentaux**.

23

Il y a l'**information** : comment faire passer, de manière efficace et attractive, les informations qui concernent tout ce que nous proposons ? Nous nous rendons compte, régulièrement, que peu de personnes ont participé à telle ou telle initiative, non par manque d'intérêt, mais simplement parce qu'elles n'étaient pas au courant de l'existence de cette activité. Les manières d'informer sont aujourd'hui en mutation profonde, et nous avons besoin de spécialistes pour nous aider.

Décrets du synode diocésain de Tournai

Le vicaire général mettra en place **un groupe de travail avec des spécialistes de la communication et des médias, ainsi que des responsables pastoraux, qui analysera les pratiques et moyens utilisés. Ce groupe de travail fera des propositions concrètes pour soigner les canaux d'information aux différents échelons de la vie du diocèse.**

Le service communication devra produire un outil concret, utilisable de manière simple dans chaque « paroisse nouvelle », et diffusable tant sur internet que sur papier, pour encourager leur communication.

24

Mais il y a aussi la **communication**, au sein d'une « paroisse nouvelle », avec le diocèse, entre secteurs pastoraux et paroisses... Là, bien plus que d'informer, il s'agit de communiquer, de créer du lien, d'apprendre à se connaître pour choisir d'avancer ensemble sur les chemins de l'Évangile. La communication est au service de la communion. À l'heure où nous sommes moins nombreux, il est essentiel d'unir nos forces, de nous enrichir de nos expériences respectives. Et de le vivre non comme un pis-aller, dans la résignation, mais comme la chance de témoigner concrètement que nous sommes enfants d'un même Père, partageant une même foi, un même baptême.

Au sein de chaque EAP doit être désigné un responsable communication. Il a pour tâche de faire circuler les informations au sein de la « paroisse nouvelle », de faire le lien avec le diocèse, et de soigner la communication entre les communautés et équipes de la « paroisse nouvelle ».

Pour toutes les EAP comme pour les équipes diocésaines des secteurs pastoraux, **des formations seront mises sur pied qui initient au travail en équipe, à la dynamique de groupe et à la communication.** Ces formations pourraient être liées à l'initiation à la gouvernance.

25

Il s'agit enfin de **communiquer l'Évangile**, de témoigner de ce que nous vivons et de ce(lui) qui nous fait vivre. La communication en Église ne peut pas se réduire à une communication d'entreprise, même la plus efficace. Communiquer, c'est s'impliquer soi-même dans le message que l'on partage, « pour que tous aient la vie, la vie en abondance » (Jean 10,10). **Les nombreuses formations organisées dans le diocèse pour découvrir et approfondir sa foi seront attentives non seulement au contenu de la foi mais aussi à la manière de la communiquer, de vivre le témoignage au cœur de notre société en Hainaut.**

26

Depuis longtemps, les communautés chrétiennes manifestent le souci des jeunes, et se rendent compte qu'elles ont du mal à témoigner de leur foi auprès des jeunes générations. Dans le même temps, de grands rassemblements, comme les JMJ par exemple, touchent de nombreux jeunes catholiques, qui y vivent une expérience de foi significative. Des initiatives locales existent, mais en de nombreux lieux, les paroisses peinent à rejoindre les plus jeunes.

Cette attention aux jeunes ne peut pas être motivée par l'angoisse du renouvellement de nos communautés, mais elle doit être animée par l'audace d'annoncer l'Évangile à tous. Nous devons aussi l'accueillir comme une chance pour l'Église : l'expérience du catéchuménat nous montre combien les « nouveaux venus » dans nos assemblées peuvent, par leurs questions, leurs interpellations, leurs enthousiasmes, renouveler nos communautés et les recentrer sur le cœur de leur témoignage.

27

Le Service pastoral des Jeunes fera un état des lieux précis des initiatives locales, diocésaines et interdiocésaines, qui sont proposées aux jeunes, ainsi que des acteurs de cette pastorale, jeunes et adultes, et veillera à nouer des liens avec eux, de manière à préparer un rassemblement de ces forces vives.

Il sera particulièrement attentif à toutes les personnes, jeunes ou adultes, qui peuvent être un relais pour la pastorale des jeunes dans les « paroisses nouvelles ».

L'équipe qui porte déjà la dynamique « A l'écoute des jeunes aujourd'hui » rassemble des représentants de la pastorale scolaire et de la pastorale de jeunes ; elle est en contact avec de nombreux lieux où vivent des jeunes. Elle reçoit la charge de préparer une « assemblée synodale » pour la jeunesse au cours de l'année pastorale 2015-2016.

Ce « mini-synode » devra faire place largement à la parole des jeunes, et se baser d'abord sur leurs attentes et leurs espérances, pour leur vie et pour l'Église. Il devra répercuter auprès de l'ensemble du diocèse cette parole des jeunes et proposer des initiatives pastorales pour les jeunes, des modalités d'accompagnement de ceux qui animent une pastorale des jeunes dans les unités pastorales, les écoles, les mouvements, et probablement proposer des pédagogies nouvelles ou des chemins de créativité (spectacles, œuvres artistiques,...) qui permettent aux jeunes de vivre et d'exprimer leur foi.

À partir des propositions qui seront faites, il est souhaitable de bien recréer des liens entre les groupes de jeunes, les mouvements de jeunesse, le monde de l'enseignement, des lieux particuliers comme le Séminaire de Tournai et Bonne-Espérance.

Assemblée des familles

28

Tant les équipes synodales que l'assemblée ont souligné l'importance, pour l'Église, d'être attentive aux familles. Ce souci se manifestait tant dans leur accueil au sein de nos célébrations que dans leur accompagnement en catéchèse ou leur implication dans toute la vie de l'Église. Au sein des familles elles-mêmes, beaucoup de parents soulignent leurs difficultés à transmettre la foi à leurs enfants. Parfois, à travers ce souci identifié, c'est aussi leurs propres difficultés à trouver leur place dans la vie de l'Église qu'ils expriment.

Nous savons aussi que les couples et les familles connaissent aujourd'hui des évolutions radicales. Fragilisation du lien matrimonial, mécompréhension du sacrement de mariage, recomposition de nombreuses cellules familiales, modèles nouveaux légitimés par l'évolution de la législation civile... Le modèle familial traditionnel a explosé, ce qui rend difficile aujourd'hui de construire dans la durée et la stabilité cette famille qui reste pourtant une cellule essentielle de la vie sociale.

De nombreux chrétiens, confrontés à l'échec de leur couple et qui choisissent de vivre une nouvelle union civile, se sentent subjectivement - et parfois douloureusement - exclus de la vie de l'Église parce que leur est refusée la communion eucharistique. Nous ne pouvons pas passer sous silence ce qui est, en Europe occidentale, une grave question pastorale. Il s'agit d'accompagner des personnes qui se sentent incomprises par l'Église, mais aussi de se rendre proches de tant et tant de familles qui, sans cela, prennent petit à petit leurs distances par rapport à la vie des communautés chrétiennes.

29

Le pape François a convoqué un **synode extraordinaire sur la famille pour 2014**. Nous espérons que ce synode romain pourra aider l'Église universelle à cheminer dans l'espérance dans l'accompagnement pastoral des familles. Il est opportun d'attendre les conclusions de ce synode romain pour mettre en œuvre toutes les propositions de notre synode tournaisien concernant les familles.

Par contre, **le Service pastoral des Couples et des Familles, en lien avec l'équipe des Centres de préparation au mariage (CPM), reprendra dès maintenant la question de la préparation au mariage sacramentel**, en tenant compte à la fois de la préparation de la célébration du mariage sacramentel et de la formation des futurs époux à vivre la vocation chrétienne au mariage. L'intuition des CPM reste pertinente pour aujourd'hui, mais elle doit s'adapter à la réalité des fiancés de ce début du 21^{ème} siècle, notamment en tenant compte de niveaux d'adhésion religieuse très diversifiés, et donc d'attentes très différentes quant à la préparation au sacrement de mariage.

Le Service pastoral des Couples et des Familles **collectera et suggérera des pistes concrètes pour l'initiation à la foi et à la prière des petits enfants**. Ce sont des moments importants pour les enfants, qui peuvent s'approprier la démarche de foi, mais aussi pour leurs parents, à qui est offerte une occasion féconde de redécouvrir leur foi, et de vivre la prière en famille.

Dans l'attente du synode romain sur la famille, les services pastoraux diocésains concernés (liturgie et pastorale sacramentelle, couples et familles, catéchèse et initiation chrétienne) proposeront un premier inventaire d'initiatives nouvelles, et fécondes, qui sont proposées aux couples et aux familles en différents lieux du diocèse. Ils feront aussi le bilan de ce qui est proposé depuis longtemps pour l'accompagnement des couples (comme les Équipes Notre-Dame, les Fraternités de Route et bien d'autres).

Par après, **une grande assemblée des familles sera réunie, au niveau diocésain, au cours de l'année pastorale 2016-2017**. Cette assemblée sera festive, veillant à intégrer enfants, adolescents et parents. Elle sera aussi un lieu d'expression des familles, où elles pourront exprimer leurs joies et leurs difficultés, leurs souffrances et leurs attentes.



Chapitre III



LES PERSONNES

1. Le peuple de Dieu

31

C'est l'ensemble du peuple de Dieu qui est appelé à devenir en quelque sorte le sacrement, signe et moyen, de l'union profonde avec Dieu et de l'unité du genre humain. Tous les baptisés sont envoyés en mission pour annoncer le Christ à toutes les nations. Tous célèbrent la liturgie. Tous se mettent au service des hommes et des femmes, que ceux-ci soient membres de l'Église ou non.

32

Le synode demande de **redécouvrir le sens profond de la liturgie**. Aussi des formations spécifiques vont être proposées. Ces formations existent déjà depuis des années. **Les services compétents se mettront de nouveau en route pour rencontrer les groupes qui en font la demande**. Les équipes liturgiques des futures paroisses nouvelles en seront les premiers bénéficiaires.

Un effort tout particulier sera mené pour **entrer dans la signification de l'assemblée du dimanche, et par conséquent de l'eucharistie, de la liturgie des Heures, ainsi que des liturgies au cours desquelles l'initiation chrétienne de tous est mise en avant**.

33

La célébration essentielle du dimanche est l'eucharistie, en mémoire du mystère pascal du Christ. L'Église célèbre la résurrection du Seigneur, le premier jour de la semaine, partout dans l'univers.

A cette célébration, les familles, les jeunes, les catéchumènes et les recommençants apportent une fraîcheur pour découvrir le sens profond de la liturgie. Les écouter pour connaître leurs questions, leurs réactions entraîne souvent à percevoir la pertinence des grands moments de l'action liturgique, la recherche de Dieu, la joie de vivre ensemble à l'écoute de la Parole de Dieu et au partage du Corps et du Sang du Christ.

Décrets du synode diocésain de Tournai

Chaque future paroisse nouvelle désignera un lieu de culte où, de manière systématique, l'eucharistie sera célébrée chaque dimanche. Pour les autres lieux de culte, un discernement s'impose : où célébrer l'eucharistie chaque dimanche ? Si, pour plusieurs raisons, il est impossible de célébrer l'eucharistie, **un groupe de travail sera mis en place avec l'accord de l'évêque pour mener une réflexion.** Au terme de la réflexion, des décisions concrètes verront le jour.

34

Célébrer le Seigneur le dimanche, c'est faire Église, manifester que tous sont membres d'une communauté vivante, qui écoute la Parole de Dieu et qui la met en pratique. C'est devenir le corps du Christ, qui se nourrit de l'eucharistie. C'est faire de sa vie une offrande sanctifiée par le don de l'Esprit Saint. C'est partager entre frères et sœurs la bonne nouvelle du salut. Tous sont les bienvenus le dimanche. **Un service d'accueil sera mis sur pied dans chaque future paroisse nouvelle pour ouvrir la porte à ceux qui n'osent pas entrer, pour animer les enfants, pour vivre un moment fort avec les jeunes, pour proposer un moment de convivialité, pour inviter à partager les soucis et tout ce qui fait vivre.** Le service d'accueil sera particulièrement attentif à ce que les personnes blessées, les pauvres, les exclus de la société se sentent à l'aise là où les chrétiens se réunissent.

35

Dans toute célébration, à laquelle tous participent, quelques-uns exercent un service particulier : les lecteurs, les acolytes, les chantres, les catéchètes, sans oublier les sacristains et ceux qui portent la responsabilité du patrimoine. Pour toutes ces personnes, **une formation spécifique sera proposée.**

36

Comme les disciples de Jésus qui lui demandent d'**apprendre à prier**, tous les membres du peuple de Dieu entrent dans la prière, en recevant une initiation spécifique. Les membres de l'école de la prière sont au service de tous ceux qui cherchent Dieu, en particulier dans la prière. **Des formations existent pour faire oraison. Elles seront multipliées selon les demandes.**

Il existe plusieurs formes de prière. Parmi elles, **l'adoration eucharistique** a une place éminente.

37

Pour devenir chrétien, la liturgie, la prière, l'initiation chrétienne sont des lieux incontournables. Ce qui se passe dans le cœur, l'union avec Dieu, l'amour fraternel selon le commandement du Seigneur, est animé par l'Esprit Saint. Tout au long du cheminement personnel, la réponse à l'amour du Seigneur est accompagnée par un frère ou une sœur qui aide au discernement. **Tout chrétien peut demander d'être accompagné personnellement par une personne qui a toute sa confiance. Un appel sera fait afin que se manifestent ceux qui acceptent de devenir des accompagnateurs spirituels. Des lieux d'accueil pour l'accompagnement spirituel seront établis.**

38

Pour devenir chrétien, l'initiation chrétienne propose une conversion. Elle comprend le pardon des péchés, la réconciliation, et le don de la vie. Le **sacrement de la réconciliation** et de la pénitence marque des étapes sur le chemin de la conversion personnelle. **Un appel sera fait afin que se manifestent les prêtres qui acceptent de présider habituellement la célébration de ce sacrement. Des lieux avec des horaires pour la célébration seront établis et communiqués.**

39

Tout au long du cheminement dans la foi, les chrétiens s'arrêtent à des **lieux-source**. Il en existe dans le diocèse, là où vivent des communautés de vie consacrée, qu'elles soient contemplatives, apostoliques ou engagées dans l'évangélisation de proximité. Des lieux de pèlerinages sont également des lieux-source. **Chaque future paroisse nouvelle sera en lien avec un lieu-source.**

40

Chaque future paroisse nouvelle, chaque secteur pastoral évaluera les groupes de partage de la Parole et de la vie. Un appel à tous pour faire partie d'un de ces groupes sera lancé.

2. La vie consacrée

41

Tous les membres du peuple de Dieu sont appelés à participer à la sainteté de Dieu. Devenir chrétien, par l'initiation chrétienne, c'est devenir enfant du Père, disciple du Christ, temple de l'Esprit Saint. C'est dans l'accueil de la grâce, de la vie même de Dieu, que le peuple de Dieu fait l'expérience de Dieu et brille comme une lumière au milieu de l'humanité tout entière.

À l'intérieur du peuple de Dieu, quelques-uns reçoivent un appel particulier à devenir moines, moniales, religieux, religieuses, vierges consacrées, membres d'un institut séculier, d'une société de vie apostolique ou d'une famille spirituelle. La vie consacrée est une manière particulière

Décrets du synode diocésain de Tournai

et radicale de dire oui à l'appel à la vie. La vie consacrée montre quelque chose de la vocation de l'être humain en raison de ce que les consacrés laissent derrière eux. Ils abandonnent bien des choses (argent, statut, mariage, carrière) et montrent ainsi que l'identité humaine est un don de Dieu. Ce n'est pas l'être humain qui décide de son identité profonde : elle est donnée par Dieu. Le don de cette identité, cette vocation se concrétise dans des conseils évangéliques : l'obéissance, la chasteté, la pauvreté.

Dans un diocèse, les consacrés témoignent de cet appel de Dieu. De manière visible, les consacrés vivent du charisme, du don de l'Esprit, accueilli par une personne qui l'a vu fructifier chez des frères et sœurs.

42

Pour découvrir le sens profond de la vie consacrée dans le diocèse trois propositions sont faites :

- **Chaque future paroisse nouvelle invitera ses membres à visiter, chaque année, une communauté de vie consacrée.**
- **Les futures paroisses nouvelles qui ont en leur sein une ou plusieurs communautés de vie consacrée établiront, là où ils n'existent pas encore, des liens réguliers avec elles.**
- **L'évêque s'engage à faire appel à des communautés de vie consacrée pour les futures paroisses nouvelles qui en font la demande et qui sont prêtes à assurer leur accueil.**

Pour les communautés de vie consacrée venues d'ailleurs, que ce soit de certaines régions d'Europe ou d'autres continents, **un groupe de travail donnera des directives** dans les mois qui viennent.

L'évêque et le vicariat de la vie consacrée organiseront, **de manière annuelle, une demi-journée de rencontre avec la vie consacrée.**

3. Les personnes engagées dans un service pastoral

43

Dans le peuple de Dieu, dans un diocèse, quelques-uns sont appelés pour permettre à tous de devenir chrétiens et d'exercer les trois axes de la mission de l'Église dans la société. Ces quelques-uns reçoivent une charge, une mission qui suppose une formation, une évaluation, une responsabilité précise pour un temps déterminé. La nomination des assistants paroissiaux est faite pour une durée indéterminée.

Dans un diocèse, l'évêque est envoyé pour veiller à ce que tous ceux qui reçoivent une mission pastorale puissent l'exercer au service de tous.

Les femmes

44 **Un effort de communication est nécessaire pour faire connaître les femmes qui ont reçu une mission pastorale.**

Néanmoins, dans ce qu'on nomme la gouvernance, les femmes ne sont pas encore suffisamment reconnues. Aussi, dans le but d'arriver à une parité hommes/femmes, **des femmes seront appelées à tous les niveaux de gouvernance** : le conseil épiscopal, les conseils diocésains, les groupes de travail pastoral, les services pastoraux.

Les personnes bénévoles

45 La plupart des personnes à qui un responsable pastoral a demandé un service ou confié une mission sont des bénévoles, non rémunérées. Ces personnes reçoivent un merci vibrant à certaines occasions.

L'évêque et son conseil organiseront, **chaque année, une journée festive et conviviale pour manifester publiquement, au nom du diocèse, tout ce que celui-ci reçoit des bénévoles.**

Pour les services pastoraux qui exigent une compétence et une responsabilité significatives, l'évêque donnera une lettre de mission, dont les contours seront bien définis ainsi que la durée du mandat.

Les animateurs en pastorale

46 Depuis 1993, des fidèles laïcs du Christ, hommes et femmes, personnes engagées dans la vie consacrée, sont appelés pour exercer une mission ecclésiale, un service pastoral.

Un effort de communication est nécessaire pour les faire connaître. La **formation**, qui les accompagne tout au long de l'exercice de leur mission, continuera à suivre les étapes nouvelles engagées par le synode diocésain. L'**évaluation** de leur mission demeure un élément important pour discerner des orientations nouvelles.

La **formation permanente de deux jours** (dite UCL-Mons), organisée annuellement par le service diocésain de formation, fait partie des rendez-vous incontournables de l'exercice de la mission.

L'évêque et son conseil organiseront **une demi-journée festive annuelle pour dire merci aux animateurs en pastorale.**

Décrets du synode diocésain de Tournai

4. Les ministères ordonnés

47

Dans le peuple de Dieu, dans un diocèse, quelques-uns sont appelés pour manifester, de manière sacramentelle, ce que tous les chrétiens sont dans l'exercice de leur témoignage dans la société.

Les ministres ordonnés diacres

48

Les diacres manifestent sacramentellement le Christ Serviteur. Si les chrétiens sont appelés à devenir serviteurs de tous, en particulier des pauvres et des exclus de la société, les diacres le manifestent sacramentellement. Ils sont signes, au milieu de leurs frères et sœurs, de ce que le Christ n'a pas cessé de rappeler : « Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir » (Marc 10, 45).

Le Concile Vatican II a donné aux évêques la possibilité d'appeler au diaconat des hommes célibataires ou mariés. C'est à la fin des années 1960 que l'évêque de Tournai a ordonné les premiers diacres permanents.

Le jour de son ordination épiscopale, en 2003, l'évêque a lancé un appel à devenir diacre. Plusieurs ont répondu de manière positive.

49

Les diacres signifient, par leur ordination, un aspect réellement essentiel de la mission de l'Église. **Un nouvel appel sera lancé de telle manière que chaque future paroisse nouvelle, chaque secteur pastoral ait au moins un diacre.**

La **formation** accompagne les diacres tout au long de l'exercice de leur mission. L'**évaluation** permet de discerner parfois de nouvelles orientations de la mission.

La **formation permanente de deux jours** (dite UCL-Mons), organisée annuellement par le service diocésain de formation, fait partie des rendez-vous incontournables de l'exercice de la mission. Il en est de même pour la **retraite spirituelle annuelle**.

L'évêque et le vicaire épiscopal chargé des diacres organiseront **une demi-journée festive annuelle pour dire merci aux diacres et à leur famille**, pour la mission exercée par les diacres.

Les ministres ordonnés prêtres

Les prêtres

50

Les prêtres manifestent sacramentellement « le Christ, Docteur, Prêtre et Pasteur, lui dont le ministère édifie et fait croître son propre corps qui est l'Église, pour qu'elle soit le peuple de Dieu et son Temple saint. Ils sont ordonnés (...) pour annoncer l'Évangile, pour être les pasteurs du peuple de Dieu et pour célébrer le culte divin, surtout dans le sacrifice du Seigneur ». Cette citation du Rituel des Ordinations, qui intègre la doctrine du Concile Vatican II, est encore très peu connue par les chrétiens du diocèse. Le ministère des prêtres est parfois réduit à devenir l'aumônerie des catholiques.

51

Des formations spécifiques sur le ministère des prêtres pour tous ceux qui le demandent, fidèles laïcs du Christ, personnes engagées dans la vie consacrée, diacres, prêtres, **seront mises sur pied.**

52

Pour exercer le ministère et vivre comme prêtres, ceux qui ont été ordonnés se rendent bien compte que l'union personnelle avec le Père, par le Christ, dans l'Esprit Saint est fondamentale. **Chaque prêtre du diocèse reçoit un appel précis : « Êtes-vous bien au fait avec la relation personnelle avec Dieu, dans la prière régulière, la retraite spirituelle annuelle, la célébration de l'eucharistie, la célébration du sacrement de la réconciliation, la liturgie des Heures, l'accompagnement spirituel personnel ? »**

La **formation permanente de deux jours** (dite UCL-Mons), organisée annuellement par le service diocésain de la formation, fait partie des rendez-vous incontournables de l'exercice de la mission.

Pour exercer le ministère et vivre comme prêtres, ceux qui ont été ordonnés sont membres de plusieurs communautés chrétiennes, et, plus largement, de l'Église tout entière. Plusieurs prêtres se sentent parfois oubliés de tous. **Un appel sera fait aux futures paroisses nouvelles pour veiller aux relations avec les prêtres qui vivent en leur sein.**

Plusieurs prêtres ont peut-être le désir de changer d'orientation pastorale. Qu'ils n'hésitent pas à s'adresser à l'évêque.

Décrets du synode diocésain de Tournai

53

L'évêque prévoira deux jours par mois pour parler avec les prêtres qui demandent à le rencontrer personnellement.

L'évêque, le vicaire général et le vicaire épiscopal chargé des prêtres au for externe organiseront des **rencontres annuelles avec les prêtres, selon leur âge et leurs fonctions**. Ce seront des temps de formation, de partage et de convivialité. Ces rencontres se feront au plan diocésain, mais aussi au plan des régions, les futurs doyennés nouveaux.

Un groupe de travail remettra dans les mois qui viennent un projet pour appeler, de manière renouvelée, au ministère presbytéral.

Les prêtres venus d'ailleurs

54

Depuis des décennies, l'évêque de Tournai accueille, dans le diocèse, des prêtres venus d'ailleurs, que ce soit de certaines régions d'Europe ou d'autres continents. Certains d'entre eux exercent des charges pastorales. Grâce au travail du vicaire général, et du service de la pastorale des migrations, la mission pastorale de ces prêtres est beaucoup plus claire et beaucoup plus respectueuse de leur situation particulière. **Un document sera bientôt publié.**

L'évêque et le vicaire général mettront tout en œuvre afin que ce document soit mis en application partout dans le diocèse.

Chaque année, l'évêque et son conseil continueront à **rencontrer les prêtres venus d'ailleurs durant une demi-journée.**

Les prêtres en responsabilité territoriale

55

La grande majorité des prêtres ne sont pas curés au sens canonique du terme. La plupart reçoivent une mission, que ce soit dans la pastorale territoriale ou dans l'un ou l'autre secteur de la pastorale. Beaucoup ont dépassé l'âge de 75 ans. Tous manifestent sacramentellement ce pour quoi l'évêque les a ordonnés. Ensemble et chacun personnellement ils signifient, par leur genre de vie, l'appel à devenir prêtres à la manière de l'Évangile. Ces prêtres ne sont pas les aumôniers des catholiques, mais des prêtres envoyés pour annoncer le Christ à tous, qu'ils soient catholiques ou pas, de quelle nation qu'ils soient.

Quelques-uns d'entre eux, et pour un temps déterminé, reçoivent la mission de **responsables de futures paroisses nouvelles**. Avec le temps, cette mission a pris des proportions différentes.

Pour correspondre à ce qui, dans les futures paroisses nouvelles, donnera les contours de cette mission, un groupe de travail est chargé de donner à l'évêque une description dans les mois qui viennent. Ce groupe de travail reçoit la mission de montrer en quoi les décrets du synode allègent de manière significative la charge de curé de la future paroisse nouvelle.

Pour exercer la mission de curé de la future paroisse nouvelle, une **formation spécifique** sera mise sur pied.

En plus de cette formation spécifique, proposée aux curés qui reçoivent cette charge pour la première fois, **une formation de plusieurs journées pleines par an sera organisée pour tous les curés du diocèse.** Elle veillera à ce que la diminution notable de la charge permette aux curés de découvrir la qualité de leur mission.

De plus, **pour tous les curés qui reçoivent la charge d'une autre paroisse nouvelle, un service de formation spécifique les accompagnera pour vivre la transition de la manière la plus évangélique possible,** que ce soit au plan personnel ou au plan institutionnel, en lien avec le diocèse et la région ou futur doyenné nouveau.

La **formation permanente de deux jours** (dite UCL-Mons), organisée annuellement par le service diocésain de formation, fait partie des rendez-vous incontournables de l'exercice de la mission de curé de la future paroisse nouvelle.

Une **évaluation** régulière, annuelle, sera menée pour accompagner l'exercice de la charge pastorale territoriale.

Un **contact annuel avec l'évêque ou son vicaire général** sera programmé.



Chapitre IV



LES LIEUX

57

Nos églises sont les lieux par excellence du rassemblement des chrétiens où se manifestent les grandes dimensions de la mission de l'Église : la prière et la liturgie, l'initiation chrétienne et l'approfondissement de la foi, l'éveil constant à la diaconie et à l'annonce de l'Évangile. Nos eucharisties, célébrées en mémoire de la Pâque du Seigneur, sont la source même de notre foi et de notre communion. Dans beaucoup de nos églises, la dimension catéchétique a trouvé un renouveau durant les dernières années. Au cours du synode, beaucoup ont évoqué l'importance de l'accueil dans nos églises. En même temps, dans une perspective d'évangélisation, étant donné le contexte actuel de notre société, d'autres lieux-source s'avèrent de plus en plus utiles, voire nécessaires.

Lieu-source dans chaque paroisse nouvelle

58

Chaque paroisse nouvelle aura un lieu pour inviter au partage de la Parole de Dieu, de la foi, de la prière, pour tous ceux qui cherchent à manifester le témoignage du Christ dans la société. On y cultivera le sens de l'accueil, de l'écoute et du dialogue avec tous. Ce lieu pourrait être un des moyens pour éveiller constamment à l'importance des trois axes de la mission de l'Église : la prière et la célébration, l'annonce, la diaconie (particulièrement le souci des plus pauvres). Il revient cependant à chaque paroisse nouvelle de discerner s'il est plus judicieux que l'ensemble de ces aspects se retrouvent en un seul ou en plusieurs endroits; il se peut aussi que certains aspects soient présents dans le centre pastoral de la paroisse nouvelle. Dans toutes les hypothèses, on veillera à ce que ces lieux soient bien visibles.

Dans l'ensemble du diocèse

59

Pour vivre une halte spirituelle, les chrétiens du diocèse disposent de **divers lieux-source qui existent déjà, et qu'on veillera à faire connaître davantage** : des lieux où vivent des communautés de vie consacrée, notamment les communautés contemplatives ou semi-contemplatives ; le Séminaire de Tournai, qui est en même temps une maison de formation ; la Maison diocésaine de Mesvin ; pour les jeunes, la Maison diocésaine de Bonne-Espérance ; on peut songer aussi aux divers lieux de pèlerinage.

Une maison diocésaine de la prière

60

Pour rencontrer les attentes de ceux qui demandent une aide et une formation à la prière, ou qui souhaitent être accompagnés dans la vie spirituelle, **nous envisageons d'ouvrir une maison diocésaine vouée à la prière**. On y proposera une initiation à la prière, et un approfondissement de la vie spirituelle. On y offrira aussi une formation pour ceux qui souhaitent assumer une mission d'accompagnement et de discernement spirituel. On veillera à faire le relais avec les autres lieux-source évoqués ci-contre.

Ce lieu diocésain sera un rappel constant de ce que la prière est la source permanente de toute vie chrétienne et de tout engagement dans la mission évangélisatrice de l'Église.

Les destinataires privilégiés sont les acteurs pastoraux (prêtres, diacres, animateurs en pastorale) et les personnes de la vie consacrée. En même temps ce lieu-source sera largement ouvert à toute personne qui demande d'être accompagnée dans l'initiation à la prière ; des attentes ont déjà été exprimées dans ce sens dans le cadre de la pastorale catéchuménale.

Un groupe de travail sera constitué pour mener à bien ce projet, notamment en relation avec l'école de la prière.



Pour que tous aient La Vie,
La Vie en Abondance

Jn 10,10

Décrets du synode diocésain de Tournai

